

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 15 septembre 2021 à vingt heures à la salle communautaire, située au 9, rue de l'École à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présent, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Lucien Thibault, Daniel Marchand, Patrice Boisjoli, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux :
 - .1 Séance ordinaire du 9 août 2021
4. Suivi du dernier conseil
5. Première période de questions du public
6. Règlement numéro 446-21 modifiant le règlement numéro 286-11 sur les nuisances
7. Projet de règlement numéro 447-21 modifiant le règlement de lotissement numéro 202-02
8. Règlement numéro 448-21 modifiant le règlement 352-15 établissant des normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments afin d'y intégrer de nouvelles dispositions introduites en 2017 par le projet de loi 122 et préciser le soutien professionnel requis lors de l'inspection des bâtiments
9. Règlement numéro 449-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin modifier les exigences architecturales applicables aux zones H-16, H-17 ET H-18
10. Avis de motion - Projet de règlement numéro 450-21 – modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin d'ajouter certaines dispositions encadrant l'utilisation de conteneurs à titre de bâtiment accessoire pour les usages autres que résidentiels

11. Règlement numéro 451-21 – Projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble
12. Avis de motion - Projet de règlement numéro 452-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – bâtiments accessoires
13. Report des séances du conseil municipal
14. Adoptions des dépenses
15. Demande PIIA :
 - .1 11, rue Beaulieu
16. Ressources humaines :
 - .1 Politique de rémunération
 - .2 Embauche d’un ouvrier des Travaux publics à temps plein – Pierre Gagnier
17. Bornes de recharge du Circuit électrique – Subvention – emplacement – Soumission
18. Autorisations :
 - .1 Remplacement de valves et clapets aux 4 stations de pompage – Solutions industrielles MJR
 - .2 Stockage de divers matériels des Travaux publics – Location d’une partie de l’entrepôt de Monsieur Luc Raymond
 - .3 Salle communautaire – Installation d’une entrée extérieure pour brancher une génératrice lors des mesures d’urgence – Paul Bouchard
 - .4 Convention d’utilisation du progiciel Transactions Express Web – paiement des salaires
 - .5 Facture Perma Route inc. – Réparation des fissures
 - .6 Facture Paul Bouchard Électrique inc. – Remplacement des lumières des lampadaires
 - .7 Facture Kalitec – Achat de 2 afficheurs de vitesse
 - .8 Facture 9176-8093 Qc inc. – Entretien des gazons
 - .9 Facture Eurovia Québec Construction inc. – Asphaltage montée Grande Ligne
 - .10 Facture Philippe Meunier et Associée – Soutien en urbanisme
 - .11 Factures BCGO S.E.N.C.R.L. – Audit intérimaire et annuel de 2020
 - .12 Facture Glaude Mini Excavation – Dalle de béton de la salle communautaire
 - .13 Factures Distribution Lazure inc. – Drainage du développement du Forgeron (9 843.32 \$ taxes incluses)
 - .14 Facture Pavages MCM inc. – Dos d’âne
 - .15 Factures Groupe DGS Experts-Conseils – Surveillances des 3 chantiers d’asphaltage
 - .16 Agrandissement de la caserne et du local des patineurs – offre de service J. Dagenais Architecte + associés inc
19. Rapport des élus
20. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Travaux publics
 - .2 Urbanisme
21. Varia
 - .1 Comité culturel
22. Deuxième période de questions du public

23. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal

21-09-139

3.1 Séance ordinaire du 9 août 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

Aucun suivi

5. Première période de questions du public

- Un citoyen demande pourquoi une séance extraordinaire le 13 septembre.
- Un citoyen demande pourquoi un règlement sur les conteneurs.

21-09-140

6. Règlement numéro 446-21 modifiant le règlement numéro 286-11 sur les nuisances

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir et d'adopter des règlements concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du Règlement numéro 286-11 portant sur les nuisances – (RMH-450) lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux nuisances afin d'y intégrer une disposition concernant l'entretien des piscines;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce projet de règlement a été remise aux élus le 6 août 2021;

CONSIDÉRANT QU' un projet de ce règlement a été déposé le 9 août 2021;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce règlement a été remise aux élus le 8 septembre 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement numéro 446-21 modifiant le règlement numéro 286-11 sur les nuisances.

ADOPTÉ

21-09-141

7. **Projet de règlement numéro 447-21 modifiant le règlement de lotissement numéro 202-02**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le Règlement de lotissement numéro 202-02;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite retirer l'exception permettant de réduire les lots partiellement desservis à 1000 m²;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce projet règlement a été remise aux élus le 8 septembre 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le projet de règlement numéro 447-21 modifiant le règlement de lotissement numéro 202-02.

ADOPTÉ

21-09-142

8. **Règlement numéro 448-21 modifiant le règlement 352-15 établissant des normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments afin d'y intégrer de nouvelles dispositions introduites en 2017 par le projet de loi 122 et préciser le soutien professionnel requis lors de l'inspection des bâtiments**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le Règlement 352-15 établissant des normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, lequel est entré en vigueur le 7 octobre 2015;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite apporter des modifications à ce règlement afin d'y intégrer de nouvelles dispositions introduites en 2017 par le projet de loi 122 et préciser le soutien professionnel requis lors de l'inspection des bâtiments;
- CONSIDÉRANT QU' une copie de ce projet de règlement a été remise aux élus le 23 juillet 2021;
- CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021;
- CONSIDÉRANT QU' une copie de ce règlement a été remise aux élus le 8 septembre 2021.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement numéro 448-21 modifiant le règlement 352-15 établissant des normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments afin d'y intégrer de nouvelles dispositions introduites en 2017 par le projet de loi 122 et préciser le soutien professionnel requis lors de l'inspection des bâtiments.

ADOPTÉ

21-09-143

9. **Règlement numéro 449-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin de modifier les exigences architecturales applicables aux zones H-16, H-17 ET H-18**

- CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le *Règlement de zonage numéro 204-02* ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement de zonage numéro 204-02* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge opportun d'apporter des modifications aux exigences architecturales pour les zones H-16, H-17 et H-18;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce projet de règlement a été remise aux élus le 6 août 2021;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 août 2021;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce règlement a été remise aux élus le 8 septembre 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement numéro 449-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin modifier les exigences architecturales applicables aux zones H-16, H-17 ET H-18.

ADOPTÉ

21-09-144

10. **Avis de motion - Projet de règlement numéro 450-21 – modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin d'ajouter certaines dispositions encadrant l'utilisation de conteneurs à titre de bâtiment accessoire pour les usages autres que résidentiels**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu donne un avis de motion et propose l'adoption du projet de règlement numéro 450-21 – modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin d'ajouter certaines dispositions encadrant l'utilisation de conteneurs à titre de bâtiment accessoire pour les usages autres que résidentiels.

ADOPTÉ

21-09-145

11. **Règlement numéro 451-21 – Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité.

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce règlement a été remise aux élus le 9 septembre 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement numéro 451-21 – Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

ADOPTÉ

21-09-146

12. Avis de motion - Projet de règlement numéro 452-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – bâtiments accessoires

Monsieur le maire Réjean Beaulieu donne un avis de motion et propose l'adoption du projet de règlement numéro 452-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – bâtiments accessoires.

ADOPTÉ

21-09-147

13. Report des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'élections municipales le dimanche 7 novembre.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de reporter les séances du conseil aux mercredis 6 octobre, 17 novembre et 15 décembre 2021.

ADOPTÉ

21-09-148

14. Adoption des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2021, totalisant un montant de **612 809.99 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

15. Demande PIIA :

21-09-149

15.1 11, rue Beaulieu

La demande de PIIA consiste à changer le revêtement extérieur du garage attaché au bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 198 539 portant l'adresse civique 11, rue Beaulieu est situé dans la zone H-4 et que la propriété est assujettie à l'article 19 du Règlement numéro 281-11 (règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale);

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique aux constructions et aux catégories d'ouvrages suivants : la modification ou le changement des portes et des fenêtres, du revêtement extérieur, des galeries visibles de la voie publique, de la toiture et de l'orientation architecturale (corniche, parapet, solin, appui de fenêtre, linteau, arc, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et le style choisi pour remplacer la brique du garage attaché par du canexel imitation bois foncé s'intègrent à l'architecture et aux caractéristiques du bâtiment auxquelles elles sont rattachées, de même qu'à leur environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux projetés sont de qualité et durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification présenté respecte les objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, d'accepter la demande pour changer le revêtement extérieur du garage attaché au bâtiment principal.

ADOPTÉ

16. Ressources humaines

16.1 Politique de rémunération

CONSIDÉRANT QUE la politique de rémunération des employés municipaux se terminait le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estimait qu'une mise à jour était nécessaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter la politique de rémunération au 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2024.

ADOPTÉ

21-09-151

16.2 Embauche d'un ouvrier des Travaux publics à temps plein – Pierre Gagnier

CONSIDÉRANT le fait que monsieur Pierre Gagnier est présentement à l'emploi de la Municipalité sur une base de temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Gagné possède une formation de pompier en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en travaux publics, en prévention des incendies pour les risques faibles ainsi qu'en planification de la sécurité civile.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'embaucher à temps plein monsieur Pierre Gagnier en tant qu'ouvrier des Travaux publics selon la politique salariale en vigueur présentement.

ADOPTÉ

21-09-152

17. Bornes de recharge du Circuit électrique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier désire faire partie du Circuit électrique en offrant un endroit pour y installer une borne de recharge électrique au parc Jean-Guy Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement s'inscrit dans les actions à prendre pour la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT la demande de subvention faite le 1^{er} septembre 2021 au programme 4500 - Circuit Électrique pour le financement de l'installation d'une borne de recharge électrique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier signera une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour la gestion de la borne de recharge et par conséquent adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchant, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec afin d'acquérir une borne de recharge et l'installer sur un espace de stationnement de la Ville afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques. La signature de cette entente est conditionnelle à l'acceptation de la subvention par le programme 4500 – Circuit Électrique.

ADOPTÉ

18. Autorisations

21-09-153

18.1 Remplacement de valves et clapets aux 4 stations de pompage – Solutions industrielles MJR

CONSIDÉRANT QUE la fin de vie utile des valves et des clapets dans les stations de pompage du réseau sanitaire de la Municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à mandater la firme Solutions industrielles MJR pour effectuer le remplacement de valves et clapets aux 4 stations de pompage pour un montant maximal de **20 000 \$** plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

21-09-154

18.2 Stockage de divers matériels des Travaux publics – Location d'une partie de l'entrepôt de Monsieur Luc Raymond

CONSIDÉRANT la demande de libérer l'espace utilisé actuellement par la Municipalité pour le stockage de divers matériels dans un entrepôt appartenant à monsieur Yves Marcil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à louer une partie de l'entrepôt (environ 1200 pi²) de Monsieur Luc Raymond pour stockage de divers matériels des Travaux publics pour un montant de **2 000 \$** par année.

ADOPTÉ

21-09-155

18.3 Salle communautaire – Installation d’une entrée extérieure pour brancher une génératrice lors des mesures d’urgence – Paul Bouchard

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier d’implanter un ensemble de mesures au sein de ses opérations servant à améliorer la réponse aux sinistres, tout en assurant la protection des citoyens et de leurs biens.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l’unanimité des membres du Conseil, d’autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à mandater la firme Paul Bouchard Électrique inc. pour l’installation d’une entrée extérieure, à la salle communautaire, pour brancher une génératrice lors des mesures d’urgence pour un montant de **13 996.50 \$** taxes incluses.

ADOPTÉ

21-09-156

18.4 Convention d’utilisation du progiciel Transactions Express Web – paiement des salaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l’unanimité des membres du Conseil, d’autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à signer la convention d’utilisation du progiciel Transactions Express Web pour le paiement des salaires pour un montant total minimal de **8.50 \$** par mois.

ADOPTÉ

21-09-157

18.5 Facture Perma Route inc. – Réparation des fissures

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l’unanimité des membres du Conseil, d’autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Perma Route inc. pour un montant total de **13 118.65 \$** taxes incluses pour la réparation des fissures. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-09-158

18.6 Facture Paul Bouchard Électrique inc. – Remplacement des lumières des lampadaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l’unanimité des membres du Conseil, d’autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Paul Bouchard Électrique inc. pour un montant total de **34 589.72 \$** taxes incluses pour remplacement des lumières des lampadaires. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-09-159

18.7 Facture Kalitec – Achat de 2 afficheurs de vitesse

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Kalitec pour un montant total de **12 316.12 \$** taxes incluses pour achat de 2 afficheurs de vitesse. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-09-160

18.8 Facture 9176-8093 Qc inc. – Entretien des gazons

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de 9176-8093 Qc inc. pour un montant total de **5 995.95 \$** taxes incluses pour entretien des gazons du 1^{er} mai au 1^{er} août. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-09-161

18.9 Facture Eurovia Québec Construction inc. – Asphaltage montée Grande Ligne

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Eurovia Québec Construction inc. pour un montant total de **276 774.12 \$** taxes incluses pour l'asphaltage de la montée Grande Ligne. Ce montant est financé à partir de programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ

21-09-162

18.10 Facture Philippe Meunier et Associée – Soutien en urbanisme

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Philippe Meunier et Associée pour un montant total de **6 061.60 \$** taxes incluses pour le traitement de dossiers d'urbanisme. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-09-163

18.11 Factures BCGO S.E.N.C.R.L. – Audit intérimaire et annuel de 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur

général par intérim, à payer les factures de BCGO S.E.N.C.R.L. pour un montant total de **23 454.91 \$** taxes incluses pour l'audit intérimaire et annuel de 2020. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-09-164

18.12 Facture Glaude Mini Excavation – Dalle de béton de la salle communautaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Glaude Mini Excavation pour un montant total de **7 818.30 \$** taxes incluses pour la dalle de béton de la salle communautaire. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-09-165

18.13 Factures Distribution Lazure inc. – Drainage du développement du Forgeron

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer les factures de Distribution Lazure inc. pour un montant total de **9 843.32 \$** taxes incluses pour les travaux de drainage du développement du Forgeron. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-09-166

18.14 Facture Pavages MCM inc. – Dos d'âne

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Pavages MCM inc. pour un montant total de **13 143.71 \$** taxes incluses pour les dos d'âne permanents. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-09-167

18.15 Factures Groupe DGS Experts-Conseils – Surveillances des 3 chantiers d'asphaltage

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer les factures de Groupe DGS Experts-Conseils pour un montant total de **11 881.53 \$** taxes incluses pour la surveillance des 3 chantiers d'asphaltage. Ce montant est financé à partir de programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ

21-09-168

18.16 Agrandissement du local des patineurs – offre de service J. Dagenais Architecte + associés inc.

CONSIDÉRANT la proposition d'un projet d'agrandissement du local des patineurs incluant des toilettes publiques ainsi qu'une salle de formation pour le service incendie.

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'agrandissement d'environ 500 pi² inclura un réaménagement intérieur des locaux actuels.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à donner le mandat à J. Dagenais Architecte + associés inc. pour un montant d'environ **14 000 \$** plus les taxes applicables pour la réalisation des plans et devis. Ce montant, qui inclus la préparation d'un document d'appel d'offres, est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie inscrit sa dissidence invoquant le manque d'informations et le manque de temps afin de réaliser le projet.

ADOPTÉ

19. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie effectue son rapport du mois :

- Budget révisé - augmentation du budget précédent de 1114 \$ soit 111 \$ assumé par la municipalité pour dépenses reliées à la COVID19;
- Décès locataire du logement 6 du HLM;
- Location disponible le 1^{er} octobre 2021;
- Prochaine réunion le 25 octobre 2021.

Monsieur Lucien Thibault effectue son rapport du mois :

- Les commentaires concernant le « Rallye automobile » sont très positifs. Il y avait 44 voitures. L'évènement s'est terminé chez le vignoble Cortellino.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois :

- MRC Beauharnois-Salaberry – Une étude préliminaire indique qu’il en coûterait environ 6 M \$ pour raccorder notre noyau villageois à la piste cyclable de la MRC. Des précisions sont à venir quant au financement de ce projet. Le tracé à privilégier celui de la rivière des Fèves sud jusqu’à Ste-Martine. Le contrat de service pour le prochain cycle d’évaluation des rôles a été octroyé à la firme Leroux, Beaudry, Picard.
- RIAVC – Des travaux seront entrepris pour optimiser l’utilisation du réservoir situé à Ville Mercier. La ville de Châteauguay a approuvé un règlement de 12.1 M \$ pour des travaux sur leur puits.
- Sûreté du Québec – Il y aura plus de surveillance routière à l’intersection Montée Grande-Ligne et chemin Grande-Ligne. La limite de vitesse sur rang Double en direction ouest est maintenant de 80 km/h.

20. Rapport du directeur général

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell :

- Plusieurs projets d’asphaltage seront complétés :
 - 1) Asphaltage de la montée Grande Ligne;
 - 2) Asphaltage du chemin Rivière des Fèves Sud;
 - 3) Asphaltage des rues Forgeron et Mémorable.
- Le projet des branchements illicites sur le réseau sanitaire se poursuit avec l’aide de la firme JFSA. Plus de 150 inspections sont complétées. 16 propriétaires ont reçu un rapport expliquant les travaux correctifs à faire.
- Mise à jour de la politique de rémunération des employés municipaux.
- Demande de subvention pour l’installation d’une borne électrique au parc Jean-Guy Ste-Marie.

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose les rapports des travaux publics et des services de l’urbanisme.

21. Varia

21.1 Comité culturel

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault de reporter l’item Comité culturel à une prochaine rencontre pour fins de discussions.

22. Deuxième période de questions du public

- Un citoyen demande qui payera pour les clapets et les valves.
- Un citoyen demande si la TECQ peut servir pour les fosses septiques.
- Un citoyen demande qui paye pour les frais d'inspection.
- Un citoyen demande si la piste cyclable passe sur le rang double et si on a regardé cette alternative.

23. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h11.

Réjean Beaulieu,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim